ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 310

présenté par M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 8

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	ngiement	Crédits de paiement annulés
Aide économique et financière au développement	0	0	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	-2 407 998 856	0	-2 407 998 856	0
TOTAUX	-2 407 998 856	0	-2 407 998 856	0
SOLDE	-2 407 998 856		-2 407 998 856	

ART. 8 N° 310

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement servira à terme à amplifier l'aide multilatérale accordée par l'ONU aux pays en voie de développement .

Or, il existe en France de nombreux concitoyens en détresse ; et qui mériteraient donc de bénéficier de la priorité nationale dans les aides à la personne .

De plus, l'aide multilatérale envisagée ne permettra plus de mettre en valeur le concours de la France ; laquelle n'aura plus qu'un contrôle très marginal sur l'affectation des fonds .